Volume 30 - Numéro 8
1 août 2019

MOT DU MAIRE

Bonjour,

Voici un petit résumé des activités ayant eu lieu jusqu'à présent cet été dans notre municipalité:

Nous voulions changer la thématique de la Fête nationale et l'adapter dans une ambiance familiale. Une variété d'activités offertes ont permis aux jeunes et à notre communauté de se réunir au parc du Centenaire et de participer à différentes activités: pêche en bassin, jeux gonflables, go-kart à pédales, tennis, théâtre, BMX, démonstration de jeux canin, le retour du tournoi de balle de Coco ainsi qu'un spectacle de percussions et chansons québécoises, d'un petit gars de Labelle, Robert Dethier, qui a offert un spectacle éducatif et interactif de percussions. Nous vous confirmons que notre fête familiale sera de retour l'an prochain.

C'est devant une salle comble et un auditoire curieux qu'Alexandre Da Costa et ses musiciens ont joué en juillet dernier. Alexandre a poursuivi sa mission, soit de démocratiser la musique classique afin que le grand public se l'approprie. Nous avons aussi déplacé le concert du dimanche au mercredi et malgré quelques septiques, nous avons fait salle comble pour cette 4e édition. Alexandre est une personne passionnée, intense et très accessible à la clientèle. Ce type de concert très intime est une formule gagnante et nous avons hâte de collaborer pour une 5e édition en 2020. Merci au public et merci à l'équipe du Festival des Hautes-Laurentides d'offrir des concerts de qualité dans notre municipalité.

En compagnie d'une équipe de moniteurs dynamiques, nos 109 jeunes vivent de bons moments au camp de jour. À l'horaire: des thématiques, des jeux, des bains libres, du camping et une initiation aux Jeux du Québec avec l'activité "Mes Premiers Jeux" organisé par Loisirs Laurentides le 9 août prochain. En juillet dernier, suite à son passage à la fête familiale, Robert Dethier a tenu une activité musicale de percussion pour les jeunes dans le cadre du camp de jour. Une activité fort appréciée de tous.

Une première dans le cadre du Festival des Hautes-Laurentides, Brigitte Boisjoli nous a offert un formidable concert. Elle a su créer une ambiance festive et joviale. Le spectacle a été apprécié des Labellois et villégiateurs de la région. Une expérience à renouveler.

Le conseil a souligné, lors de l'assemblée ordinaire du 15 juillet dernier, la performance extraordinaire de Madame Madeleine Sévigny-Lanthier aux championnats canadiens de natation catégorie maître-nageur. Elle revient avec pas moins de 6 médailles d'or au cou. Félicitations ! Vous êtes une fierté et un modèle de détermination pour les résidents de Labelle. Comme quoi le plaisir de faire une activité peut nous mener loin.

Je vous invite à la plus grande prudence sur l'eau et sur les routes.

Bonne fin d'été!

Robert Bergeron, maire

SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2019

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 juillet 2019.

Appels d'offres et contrats
Le conseil a autorisé la directrice générale à aller en appel d'offres pour l'achat d'abrasif pour l'entretien des chemins pour l'hiver 2019-2020.

Administration, finances et ressources humaines
La Municipalité de Labelle a nommé monsieur Patrice Charette afin de représenter la Municipalité de Labelle au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Laurentides pour un mandat.

Travaux publics
Le conseil a approprié des fonds à même l'excédent non affecté pour l'installation d'une benne usagée (5 000$) et pour l'achat d'un terrain pour aménager un stationnement (6 200$) ainsi qu'un montant de 15 000 $ du fonds de parcs et terrains de jeu pour le pavage du stationnement du parc Zotique-Therrien.

Le conseil a accepté la cession du terrain constitué du lot 5 010 888 adjacent à notre accès à la rivière à titre gracieux.

Urbanisme
Une demande de dérogation mineure a été présentée et il a été résolu :

- D'accepter la dérogation numéro 2019-013 sur le lot 5 225 597 situé sur le chemin du Lac Bélanger, de 1000 m^2 pour la création d'un lot de 3000 m^2.

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale a été présentée et il a été résolu :

- D'accepter la demande PIIA numéro 2019-012 du secteur la gare pour changer la peinture du revêtement extérieur de la maison en bleu clair sur le lot numéro 5 010 350, situé au 46 rue Alarie.

Incendie
Le conseil a approprié un montant de 6 000 $ à même l'excédent non affecté pour la peinture des bornes d'incendie.

Varia
Le conseil a adopté une résolution demandant formellement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de reporter la date limite fixée au 19 août 2019 pour faire des commentaires sur la zone d'intervention spéciale telle que présentée lors de l'assemblée publique de consultation qu'ils ont tenu le 4 juillet dernier.

Questions
Les questions adressées aux membres du conseil municipal ont porté sur divers sujets dont le projet du garage municipal et les résultats du contrôle des insectes piqueurs. Il a été question de problématiques relatives à la circulation et au stationnement dans le secteur du lac Gervais.

Le conseil a entendu les différents commentaires et fera le suivi qu'il juge approprié.

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors de la séance ordinaire de juillet 2019.

Veuillez prendre note que la prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu **le lundi 19 août 2019 à 20 h.**

****

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville, à la maison de la culture et, pour la période du 1er juillet au 30 septembre, sur le panneau d'affichage près du quai public du lac Labelle. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « Conseil municipal » du site de la Municipalité au http://www.municipalite.labelle.qc.ca/. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819-681-3371, poste 5002.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Nicole Bouffard

Permis d'intervention pour la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques

Ce permis d'intervention autorise la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques sur les terres du domaine de l'État.

Qui peut obtenir ce permis?
Ce permis peut être délivré à :
- une personne physique;
- une pourvoirie;
- une zone d'exploitation contrôlée (ZEC);
- une réserve faunique.

Comment obtenir ce permis?
La personne physique ou la personne chargée de la gestion d'une pourvoirie, d'une zone d'exploitation contrôlée ou d'une réserve faunique qui désire récolter du bois de chauffage doit communiquer avec le personnel de l'unité de gestion du Ministère de la région concernée avant de faire parvenir une demande écrite.
La demande doit contenir les informations suivantes :
- l'identification du demandeur et ses coordonnées;
- le volume de bois que le demandeur désire récolter;
- l'endroit proposé pour la récolte;
- la période prévue pour effectuer la récolte.

De plus, la demande doit être accompagnée d'une déclaration attestant que la récolte est destinée à l'usage personnel du demandeur ou exclusivement à l'usage de la pourvoirie, de la ZEC ou de la réserve faunique.

Conditions à respecter
Le permis autorise une personne physique à récolter, dans une aire commune, un volume d'au plus 22,5 mètres cubes apparents de bois (environ 6 cordes de 4 pieds, soit environ 18 petites cordes) d'essences approuvées par le Ministère.

Tarification : Au 1er avril 2019, les droits payables par les titulaires d'un permis d'intervention pour la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques sont de 1,50$/m3 apparent.

Unité de gestion des Laurentides – Bureau de Mont-Tremblant
289, Route 117, bureau 1
Mont-Tremblant (Québec) J8E 2X4
Téléphone : 819 425-6375
Télécopieur : 819 425-9788
Courriel : laurentides.foret@mffp.gouv.qc.ca

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE POUR L'ASSEMBLÉE D'AOÛT

À la séance du conseil municipal qui se tiendra le 19 août 2019, deux dérogations mineures seront à l'ordre du jour :

Demande #2019-014 :
Demande de dérogation mineure de 1.7 mètre avec la ligne latérale pour l'agrandissement en rive du bâtiment principal. Le tout sur le lot 5011096 situé au 376 chemin de la Montagne-verte.

Demande #2019-015 :
Demande de dérogation mineure concernant l'engazonnement de la marge de recul de 1.5 mètre entre les cases de stationnement et la ligne de lot et pour l'implantation d'une case de stationnement pour personne à mobilité restreinte sur la ligne de lot. Le tout sur le lot 5010269 situé au 7531 boulevard du Curé-Labelle.

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure.

Plaintes et médaillon pour chien

Chaque semaine nous recevons des plaintes venant de citoyens à propos de chiens jappant incessamment et de chiens laissés sans surveillance et sans laisse allant sur les propriétés voisines. Pour les citoyens vivant cette problématique, il en devient irritant et conflictuel. Nous nous devons donc d'agir et d'intervenir afin de remédier à la situation.

Par la présente, nous vous informons que le Règlement relatif aux chiens et aux chats (2017-275) interdit de garder plus de deux (2) chiens par propriété et qu'il est obligatoire d'obtenir une licence **(médaille municipale)** par chien, au coût de 15.00$, délivrée par la Municipalité, vous accordant le droit d'avoir un ou deux chien (s). Cette médaille permet par son numéro de retracer le propriétaire du chien et éviter de fâcheuses conséquences.

Tout chien doit être en tout temps tenu en laisse, sauf lorsque le chien se trouve sur la propriété du gardien et que ce dernier y est présent pour assurer son plein contrôle sur le chien.

Tout chien errant situé à l'extérieur de la propriété du gardien peut être capturé par la Municipalité au frais du propriétaire du chien. Le gardien peut en reprendre possession dans les 3 jours ouvrables suivant le paiement des frais exigés. Si le chien n'est pas réclamé par son propriétaire, le dit chien pourra être, euthanasié, donné ou vendu.

En tout temps, n'oubliez pas d'enlever et de nettoyer immédiatement les matières fécales de votre chien sur la propriété publique.

Tout propriétaire d'un chien qui enfreindra le présent règlement se verra attribué une amende minimale de 300 $ pouvant aller jusqu'à 1000$, par jour d'infraction. Pour une personne morale, une amende minimale de 600 $ pouvant aller jusqu'à 2000$ peut être délivrée.

Enfin, l'application dudit Règlement sur les chiens a pour but d'établir des règles de courtoisie, de quiétude et de sécurité du voisinage.

En vous remerciant d'avance, de votre précieuse collaboration.

Le Service de l'urbanisme de la Municipalité de Labelle

Cet article n'a aucune valeur légale, le règlement 2017-275 présentement en vigueur s'applique.

Bibliothèque Lancia-Monette
Nathalie Robson, directrice
819-681-3371, poste 5021
www.mabibliotheque.ca/labelle

Club de lecture de la banque TD :
C'est dans ta nature !

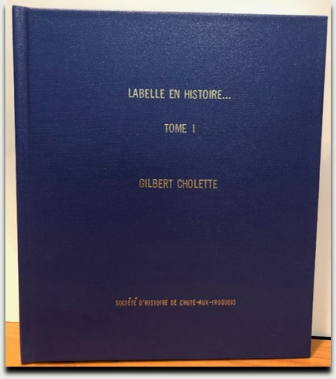

Une nouveauté de la Société d'histoire de Chute-aux-Iroquois

Labelle en histoire… regroupe, en 2 volumes, les cinq livres publiés par M. Gilbert Cholette de la Société d'histoire de Chute-aux Iroquois. Plus de 800 pages d'histoire! Pour information, contactez M. Cholette au: 819-686-1670. Vous pouvez également consulter les livres sur place à la bibliothèque.

Heures d'ouverture :

Mardi :	13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Mercredi :	12 h 30 à 16 h 30
Jeudi :	13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Vendredi :	10 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h 30
Samedi :	9 h à 12 h 30

Abonnement :
Résidents et contribuables : gratuit. Apportez une preuve de résidence ainsi qu'une preuve d'identité lors de votre inscription.

Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter le personnel au 819 681-3371, poste 5021 ou par courriel : biblio@municipalite.labelle.qc.ca

Fraîchement arrivés sur nos tablettes

Auteur : R.J.j Ellory
Titre : Le Chant de l'assassin

1972. Evan Riggs est en prison depuis plus de vingt ans, condamné pour meurtre. Il n'a jamais connu sa fille, Sarah, confiée dès sa naissance à une famille adoptive. Lorsque son compagnon de cellule, Henry Quinn, sort de prison, il lui demande de la retrouver pour lui donner une lettre.

Auteur : Audic, Morgan
Titre :. De bonnes raisons de mourir

Un cadavre mutilé est découvert à Pripiat, ville près de Tchernobyl. Le commandant Melnyk, policier ukrainien animé par le sens du devoir, est chargé d'enquêter tandis qu'Alexandre Rybalko, policier russe a été engagé par le père de la victime pour retrouver l'assassin et le tuer. Leurs investigations se croisent et les conduisent sur la trace d'un double homicide commis la nuit du 26 avril 1986.

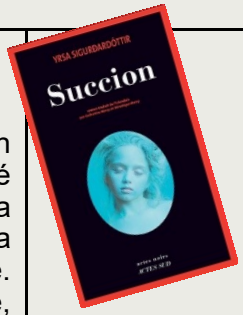

Auteur: Yrsa Sigurdardóttir
Titre: Succion

Douze ans après le viol et le meurtre d'une jeune fille à Hafnarfjördur, une capsule témoin est déterrée à Reykjavik. Elle contient un message qui liste les initiales de futures victimes. Peu de temps après, deux mains coupées sont retrouvées dans un jacuzzi du centre-ville.

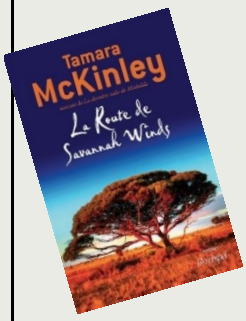

Auteur : McKinley, Tamara
Titre : La route de Savannah Winds

Fleur apprend avec surprise qu'elle hérite d'une vieille tante inconnue. Après avoir lu le journal de cette dernière, la jeune femme se lance sur ses traces dans le Nord-Est australien et se rend à Savanah Winds, le ranch familial. Ce qu'elle y découvre sur son passé et celui des siens la plonge dans l'abîme.

TÉLÉ-FIBRE LA MINERVE

INTERNET HAUTE VITESSE SUR FIBRE OPTIQUE

LA MINERVE ET LE SECTEUR LAC LABELLE

Projet en cours de réalisation

Bulletin d'information – Août 2019

Évolution des travaux

BONNE NOUVELLE – *C'est confirmé* - Les derniers obstacles ont été levés et la firme ***Madysta*** complètera en début août le raccordement de notre réseau fibre optique aux installations de DERY à Labelle. Les deux têtes de réseau (La Minerve et Labelle) ont été installées juste avant les vacances de la construction.

Une fois les tests de conformité du réseau vérifiés et acceptés par TFLM pour les trois premiers secteurs construits, la ***DORSALE, Lac Chapleau et Lac Désert – Réseau existant***, la prise de rendez-vous suivra pour le branchement au réseau fibre optique des clients *de ces secteurs* ayant souscrit aux services.

Les demandes de permis ont été déposées pour trois autres secteurs : ***Lac Chapleau et Lac Désert - Nouveau réseau et Lac à la Truite***. Les travaux de construction débuteront dès la réception des permis. Selon l'avancement des travaux par secteur, les *OFFRES FINALES* seront expédiées par la poste et par courriel, vous invitant à adhérer à nos services.

Les travaux d'ingénierie se poursuivent pour le secteur du ***Lac Labelle*** en vue de la préparation des plans et devis et les demandes de permis. Là aussi, la construction débutera dès la réception des permis. Les travaux d'ingénierie pour les secteurs ***Lac Équerre*** et ***Lac la Minerve*** suivront.

Place d'affaires

TFLM a maintenant pignon sur rue au cœur de La Minerve. En effet, le ***132 des Fondateurs*** devient notre ***Place d'affaires*** pour recevoir la clientèle durant les heures normales d'activité, les jours de semaine. Pour nous rejoindre : ***(819) 274-1553 / Sans frais : 1 (833) 274-TFLM (8356).*** Vous pouvez également consulter notre site WEB ou nous faire parvenir vos questions à information@telefibrelaminerve.com

Inscription à notre base de données

À date, plus de ***880*** personnes de la municipalité de La Minerve et du secteur Lac Labelle se sont inscrites. Au bon moment, si ce n'est déjà fait, nous vous ferons parvenir ***l'Offre de service*** utile à votre prise de décision pour l'adhésion aux services ***INTERNET HV***, ***Télévision HD*** et ***Téléphonie résidentielle***.

Claude Proulx, ing.
Directeur général
Télé-Fibre La Minerve
dg@telefibrelaminerve.com

ÉVITER LES NUISANCES POUR VOTRE BIEN-ÊTRE ET CELUI DE VOS VOISINS!

Nous présentons aujourd'hui une liste de plusieurs cas problématique sur le territoire pour veiller à la quiétude, à la sécurité et à la propreté de la Municipalité. Pour entretenir un bon voisinage, il est interdit de :

- Laisser votre chien errer sans laisse à l'extérieur de votre propriété;
- Laisser votre chien aboyer continuellement;
- De ne pas ramasser les excréments de vos animaux sur le domaine publique et les propriétés d'autrui;
- Nourrir les chevreuils près des chemins;
- Faire des feux d'artifice chez soi;
- Mettre de la musique à fort décibel dérangeant le voisinage;
- Laisser des objets, de la ferraille, des détritus, des voitures rouillées et non-immatriculées à la traîne sur votre propriété et celle des autres;
- Faire des fêtes régulièrement jusqu'à tard le soir;
- Tondre la pelouse entre 21h00 et 9h00 le lendemain matin;
- Brûler des matériaux autres que des matières ligneuses (bois) et végétales causant une pollution de l'air ambiant (aucun rond de feu dans la rive);
- Mettre de gros rebuts au bord de la rue qui ne seront pas collectés par le service des matières résiduelles;

En vous remerciant d'avance, de votre précieuse collaboration.
Le Service de l'urbanisme de la Municipalité de Labelle

Merci et bonne saison estivale!

DATE DE TOMBÉE DE LA PROCHAINE ÉDITION

Info municipale

Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui nous ressemble.

Date de tombée 16 août 2019 **Date de parution** 4 septembre 2019

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

COMPTOIR D'ENTRAIDE

SUPER VENTE

du 12 au 16 août 2019
Tous nos vêtements, souliers et sacs à main, livres et articles pour la maison sont à 50% de réduction ou vous remplissez un sac pour aussi peu que 5$.

Venez habiller les petits et les grands.

N'oubliez pas nous sommes ouverts
tous les samedis de juillet et août de 10h à midi

127 rue du Collège, Labelle, 819-686-1878

FONDATION DE L'ÉCOLE LE TREMPLIN

Veuillez prendre note que l'assemblée générale annuelle de la Fondation de l'école Le Tremplin aura lieu le jeudi 29 août 2019à 19h à la salle du personnel.

Bienvenue à tous!

Marché de la Gare de Labelle

La Municipalité de Labelle et la Chambre de commerce de Labelle vous dit MERCI

Merci aux nombreux bénévoles qui ont contribué de près ou de loin à cette merveilleuse réussite qu'est le Marché de la Gare de Labelle.

Il est important de les mentionner et mille excuses si par oublie, certains ne sont pas dans cette liste.

Éric Fortin (Bois Fortin Inc.)
Hubert Clot (Entreprise Jofi Inc.)
Manon Laplante (Déry Télécom Inc.)
Claude Dumontier (Comité de la Gare)
Francis Clot
Chantal Lavallée
Recyclage Daniel Provost
Nicole Aubry
Maurice Chiasson
Manon McNabb
Nicole Culis
Gaétan Marier
Yvan Guindon
Louise Gaudreau
Denis St-Amand
Pierre Dumontier
Jacques Lebel
Lucie Bergeron
Marie-Stéphane Asselin

Le nouveau Marché de la gare de Labelle a reçu la visite d'environ 400 personnes à sa première édition le 30 juin. Les organisateurs sont heureux de la tournure de l'événement où près de 20 producteurs trouvaient place sous les chapiteaux et les petits wagons de bois.

C'est à la Municipalité de Labelle que l'on doit l'initiative de ce projet, notamment au conseiller municipal Réjean Nantel, responsable du développement économique de la municipalité, qui a piloté le tout. Ce dernier est aussi de la table du comité administratif de la Chambre de commerce de Labelle et ce n'était qu'une question de temps avant qu'il demande un partenariat avec celle-ci. Lucie Bergeron de la Chambre de commerce a maintenant le titre de coordonnatrice du marché.

Les visiteurs ont eu une grande sélection de denrées : des légumes, des fruits, de la boulangerie, des fleurs d'ail, des produits d'érable, de la pâtisserie, des fromages, de la viande, des olives et plus encore…. Évidemment, la diversification peut changer de semaine en semaine.

Le meilleur endroit pour suivre les actualités du marché est sa page Facebook. Pour ceux qui désirent un espace pour vendre au marché, prière d'écrire à info@cclabelle.com.

Le Marché de la gare de Labelle est situé au 180, rue du Dépôt. Il est ouvert le dimanche jusqu'au 8 septembre de 9h à 13h et les conférences ont lieu à 11h.

Un aperçu du Marché de la gare de Labelle, tôt à son ouverture en matinée, lors de l'inauguration officielle: le président de la Chambre de commerce de Labelle, Yvon Cormier, le cheminot (pour l'occasion) Pierre Dumontier, le nouveau directeur général de la Caisse Desjardins de la Rouge, Jean-Sébastien Fournier, la coordonnatrice du marché et de la Chambre de commerce de Labelle, Lucie Bergeron, le conseiller municipal responsable du développement économique de la municipalité et initiateur du projet, Réjean Nantel, le maire Robert Bergeron et le directeur général de la Corporation de développement économique (CDE) de la MRC des Laurentides, Pierre Calce.

LA NATIVITÉ-DE-MARIE DE LABELLE

Restauration de la croix du cimetière

Le comité local d'animation de la communauté de la Nativité de Marie tiens à remercier tous les bénévoles qui, de près ou de loin, ont participé à la restauration de la croix et des statues du cimetière de Labelle. Un merci spécial à monsieur Jean-Guy Clément, l'instigateur de ce grand projet. Soyez assurés de notre sincère reconnaissance. Comme on peut le constater sur la photo, l'effet est splendide et invite au recueillement.

Réalisation complétée, merci à Jean-Guy Clément instigateur du projet. Crédit de photo : Ronald Mc Gregor. En outre, dans le cadre de sa **campagne de levée de fonds**, notre paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge vous offre des billets de tirage vous donnant la possibilité de gagner une voiture de 25 000 $ ou 20 000$ en argent ainsi que 5 autres prix attrayants. Les billets sont maintenant en vente à 20$ ou 100 $ pour 5 billets. Tirage le 13 octobre 2019.

Par ailleurs nous souhaitons la bienvenue aux paroissiens et paroissiennes, villégiateurs et visiteurs pour la **messe dominicale des dimanches à 9 h 30** à la chapelle du centre communautaire situé au 29, rue du Couvent.

Pour toute information, service, ou billet vous pouvez joindre Claudette Brousseau, secrétaire de la paroisse à Labelle au 819-686-2023 ou au 819-686-2265 ou Christiane Cholette au 819-686-2235.

CRÉDITS PHOTOS: **ALLEN MCEACHERN** - *PHOTOGRAPHE COMMERCIAL*

CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mois	Jour	Heure	Activités	Organisme	Lieu
Août	**4-11-18 et 25**	**9h à 13h**	Marché de la Gare	Municipalité de Labelle Chambre de commerce de Labelle	180, rue du Dépôt
Août	**12 au 16**		Super vente	Comptoir d'Entraide	127, rue du Collège
Août	**16**		Date de tombée Info municipale	Municipalité de Labelle	
Août	**19**	**20h**	Séance ordinaire du conseil municipal	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid-Machabée
Août	**29**	**19h**	Assemblée générale annuelle	Fondation de l'école Le Tremplin	École Le Tremplin
Septembre	**04**		Parution Info municipale	Municipalité de Labelle	
Septembre	**08**		Vélo à votre santé	Fondation Hôpital régional de Saint-Jérôme	

Municipalité de Labelle, 1 rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0
Tél.: **819 681-3371** • Téléc.: **819 686-3820**
www.municipalite.labelle.qc.ca
Pour publication: info@municipalite.labelle.qc.ca

INFO MUNICIPALE: COPYRIGHT 2016, MUNICIPALITÉ DE LABELLE. TOUS DROITS RÉSERVÉS.